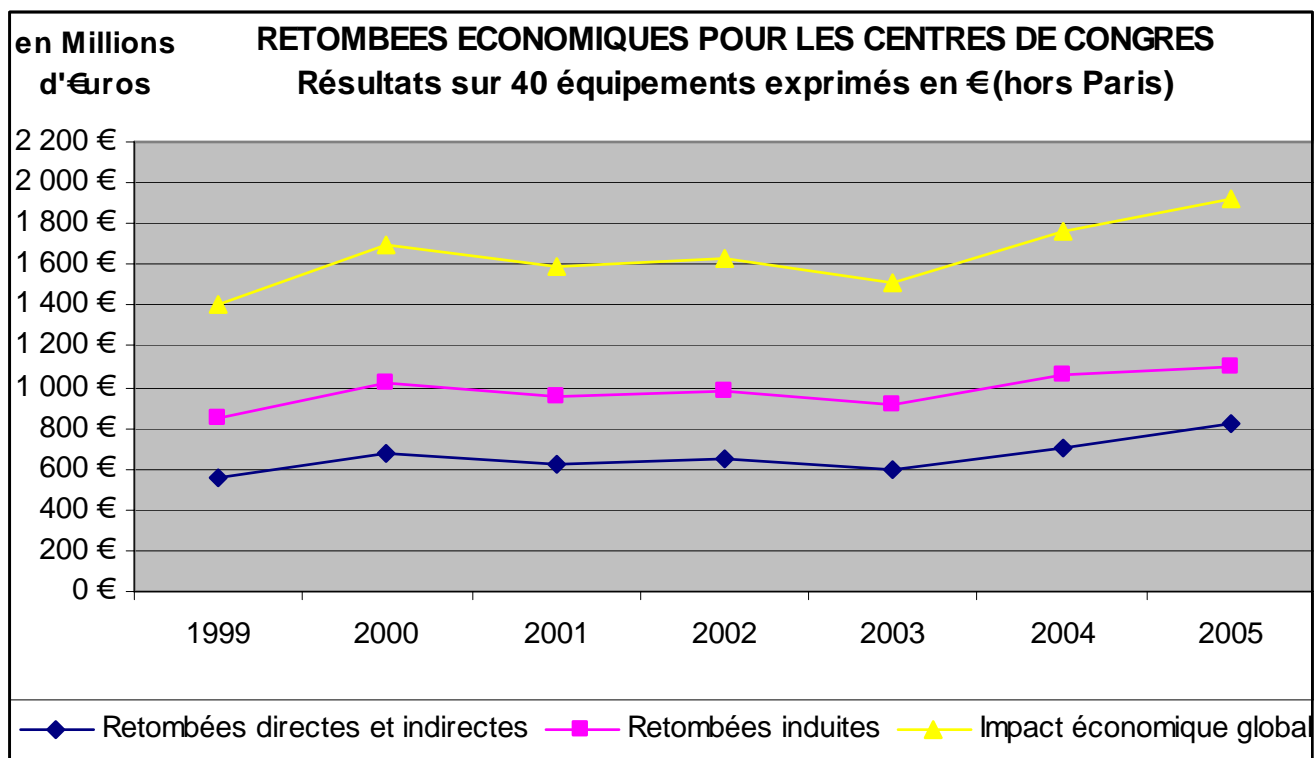


Etude des retombées économiques

Depuis 1999, chaque centre de congrès peut calculer avec les mêmes critères les retombées économiques et sociales globales liées à son activité. Les retombées totales représentent la somme des impacts directs, indirects et induits liés à l'existence du centre de congrès.

Chaque ville peut ainsi mesurer la portée économique de l'activité de son centre de congrès dans l'économie locale. Sur la base de ces chiffres, France Congrès est en mesure de donner un indicateur de l'activité économique des centres de congrès au niveau national. Cet outil de mesure permet d'affirmer que les centres de congrès sont des facteurs majeurs de dynamisation et de stimulation du tissu local, tant d'un point de vue économique que social.

L'étude porte sur 40 centres de congrès représentatifs de l'activité au plan national, hors Paris.



Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
-------	------	------	------	------	------	------	------

Retombées directes et indirectes	558 000 000 €	670 000 000 €	626 000 000 €	644 000 000 €	596 000 000 €	697 000 000 €	816 000 000 €
Retombées induites	853 000 000 €	1 020 000 000 €	958 000 000 €	985 000 000 €	912 000 000 €	1 060 000 000 €	1 100 000 000 €
Impact économique global	1 411 000 000 €	1 690 000 000 €	1 584 000 000 €	1 629 000 000 €	1 508 000 000 €	1 757 000 000 €	1 916 000 000 €

Emplois	22 380	35 500	33 830	34 675	33 250	34 935	35 720
Nombre de journées congressistes	2 575 000	2 700 000	2 598 000	2 640 000	2 545 000	2 635 000	2 750 000
Nombre de nuitées	1 911 150	2 300 000	2 150 550	2 193 560	2 117 300	2 158 000	2 177 000

Impact économique direct : montant des dépenses des palais des congrès dans l'économie locale.

Impact économique indirect : dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services, etc.).

Impact économique induit : effet multiplicateur des flux monétaires directs et indirects. L'évaluation de l'impact économique induit nécessite le calcul d'un coefficient multiplicateur. Celui-ci est effectué selon un modèle mathématique mis au point par le centre de recherche scientifique de Genève-Batelle, déjà utilisé par des aéroports français et étrangers, des parcs de loisirs, des parcs d'exposition, etc. Il a été adapté aux structures de congrès. Dans cette formule, les données de l'INSEE et de la Banque de France ont été utilisées.

Impact social direct : nombre de salariés des palais des congrès.

Impact social indirect : emplois résultant des dépenses des congressistes dans le tissu économique local.

Impact social induit : part des sommes injectées dans l'économie locale puis transformée en salaires. Un coefficient multiplicateur spécifique pour les salaires est défini sur le même modèle que l'impact économique induit.